

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF434

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 13 BIS D

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer cet article introduit par le Sénat contre l'avis du Gouvernement, excluant du nouveau mécanisme d'encadrement de la déductibilité des charges financières nettes les charges afférentes aux stocks de produits à rotation lente.

Cette exclusion, déjà rejetée à l'Assemblée nationale en première lecture, est en effet contraire à la directive « ATAD » du 12 juillet 2016.